

République Française Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir

été

Transmis au représentant de

Etat le :

30 NOV. 2020

Publié le :

Le Maire, Pierre BARROS 2020

DELIBERATION N°.2020.096

L'an deux mille vingt, le 25 novembre, à 19h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 18 novembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS:

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR:

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, TANIA KITIC A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Franck BLEUSE est élu(e) secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11: MOTION SUR LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

RAPPORTEUR: DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Préfet du Val d'Oise sollicite notre avis sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, avant le lancement de la procédure d'enquête publique.

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) s'est positionnée à ce sujet en sollicitant des analyses complémentaires relatives à l'aspect socio-économique du projet, à la fréquentation attendue en gare de Survilliers-Fosses, au coût et au financement du projet, à la consommation et au mitage des terres agricoles et naturelles, et également des études complémentaires relatives à l'atteinte de la biodiversité et à l'exposition des riverains au bruit. La ville de Fosses partage entièrement ces demandes d'analyses supplémentaires.

Ce dernier point est particulièrement sensible pour la ville de Fosses : l'augmentation des niveaux de bruit, de jour comme de nuit, sur les bâtiments les plus proches de la gare de Survilliers-Fosses est comprise entre 2 et 5 dB(A). Cette hausse est supérieure au seuil des 2 dB(A) réglementaires et les niveaux futurs pourraient également dépasser le seuil de 63 dB(A), ce qui nécessite la réalisation d'un écran anti bruit. L'étude d'impact ne mentionne aucunement les 80 logements construits au

niveau de la ZAC de la gare. Ceux-ci n'ont pas été intégrés aux études et il s'agit de remédier à cet oubli. Notons à ce sujet que la création d'un passage souterrain au niveau de Vémars et Villeron répondrait à ces obligations réglementaires, sans chercher à compenser d'une manière plus ou moins fiable les nuisances environnementales.

Par ailleurs, ce rapport ne prend aucunement en considération les défaillances du nord de la ligne RER D et les mobilités de rabattement vers les gares, le rapporteur estimant que le projet de ligne Roissy-Picardie « n'est pas en capacité de répondre à tous les enjeux ». Nous le déplorons tout particulièrement. Il eut été judicieux de coupler les besoins du territoire et d'y répondre de manière globale et concertée. De même, nous nous étonnons que, bien que la création en gare de Survilliers-Fosses de la passerelle permettant d'accéder aux quais du TER Roissy-Picardie soit mentionnée dans le projet, aucune référence n'y soit faite sur le plan de financement. Il n'est pas envisageable que cette passerelle soit financée par les collectivités locales.

Dans ce contexte, nous souhaitons que le projet de ligne Roissy-Picardie intègre :

1 - Un arrêt des TER Paris-Creil en gare de Survilliers-Fosses améliorant significativement la mobilité des habitants :

Cet arrêt est réalisable, sans investissements dédiés, et ce dès la phase 1 du projet. En effet, la voie nouvelle doit emprunter cette ligne et les quais pourront permettre aux usagers de l'utiliser. Cette proposition améliore significativement les conditions de vie de la population et est parfaitement complémentaire au projet de ligne Roissy-Picardie. Quant au doublement des voies sur le secteur de Saint-Witz, durant la phase 2, il est conçu pour éviter de retarder les TER Paris-Creil par les trains de la ligne Roissy-Picardie qui s'arrêteront en gare. Cette phase 2 est cependant reportée à une « date ultérieure » dont on ne connaît pas l'échéance. On ne comprendrait pas ici pourquoi cela empêcherait un certain nombre de TER Paris-Creil de s'y arrêter. Il suffirait de prévoir un cadencement des flux de circulation sur ces deux lignes et les aiguillages nécessaires.

2- La création sur la ligne RER D d'une station de retournement au nord de Survilliers pour éviter les suppressions de trains au sud de la station Les Noues :

La proposition de créer une station de retournement des RER D au nord de la gare peut apparaître étrangère à la ligne Roissy-Picardie, mais elle est nécessaire au bon fonctionnement du RER afin d'éviter les trop nombreuses suppressions de train pour les usagers de la ligne D. Il serait aberrant de retarder le lancement d'un tel chantier qui risquerait par la suite d'entraver la circulation sur les lignes Roissy-Picardie et Paris-Creil.

3 - La nécessité d'améliorer la desserte et la fréquence des bus de rabattement pour les habitants des communes non desservies par le RER, ainsi que les modalités de déplacement des salariés travaillant au sein de la zone aéroportuaire.

La création de la ligne Roissy-Picardie aura nécessairement un impact sur la desserte et la fréquence des bus de rabattement pour les habitants des communes non desservies par le RER. Sans bus supplémentaire, les habitants de Lamorlaye, Chaumontel, Luzarches, Senlis, Ermenonville, La Chapelle-en-Serval, Plailly, etc..., souhaitant accéder au TER desservant la ligne Roissy-Picardie à Survilliers seront obligés de venir en voiture et le parking interrégional existant sera dès lors saturé.

Or non seulement nous déplorons aujourd'hui une carence complète de bus sur la ligne Luzarches-Mortefontaine, mais nous avons compris que la ligne de bus 95-01 entre Fosses et Roissy serait vraisemblablement supprimée, obligeant les habitants de Vémars, Moussy-le-Neuf et Saint-Witz à se rabattre en voiture sur Fosses. Et si, pour les mêmes raisons, la ligne Louvres-Roissy devait également être supprimée, cela provoquerait un afflux considérable d'usagers supplémentaires sur Fosses. Notons par ailleurs que l'étude d'impact fait fi des moyens de transport dont disposeront les salariés

qui souhaitent emprunter la ligne Roissy-Picardie pour travailler dans la zone aéroportuaire, de jour comme de nuit, à partir de la gare TGV de Roissy. En l'absence de réflexion sur les transports de rabattement supprimés, ou rendus nécessaires à l'issue du projet, l'étude d'impact est manifestement incomplète.

En conclusion, la liaison Roissy-Picardie pourrait constituer une opportunité pour les habitants du territoire qui voudront emprunter les lignes TGV nationales à partir de la gare de Roissy, et offrir une solution de transport de rechange aux usagers allant sur Paris quand le RER D dysfonctionne. Or, l'étude d'impact ne tient pas compte de ce besoin de la population. Le projet doit être revu pour répondre à ces attentes et pour prendre davantage en compte les enjeux environnementaux.

Le Conseil municipal de Fosses demande que cette motion soit mise à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Val d'Oise, figure dans le dossier d'enquête publique et soit également transmise au préfet de la région lle-de-France pour examen par le comité de coordination des travaux.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire, Pierre BARROS